

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
22 MARS 2018**

A 20H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY SUR VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 15 mars 2018 sous la Présidence de Joël GIRAUD, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance

Noms et prénoms	Présent	Absent	Absent(e) excusé(e) (si pouvoir préciser le nom du mandataire)
Bazire Marielle		x	Procuration à Lionel Grolleau
Caquineau Patrick			
Cardin David		X	Arrivé au point N°8
Cauneau-Vignes Laurence		x	excusée
Deborde Bruno			
Gatineau Dominique			
Girard Patrice		X	excusé
Giraud Joël			
Grolleau Lionel			
Héraud Michel			
Lefrère Aurélien			
Liger Olivier			
Mallard-Lucas Irène			
Martineau Myriam		X	Pouvoir à Michel Héraud - arrivée au point N° 3
Naudon Brigitte			
Pizon Joël			
Peaud Didier			
Remaud Colette			
Suire Sylvia			
Trichet Marie-Claude			

Marie-Claude TRICHET a été désignée Secrétaire de Séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 Février 2018

- Le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE le compte rendu de la réunion du 27 février 2018

Ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Transfert du contrat de délégation de service public de la Nantaises des Eaux à Suez Eau France – Signature d'un avenant.
- Délibération pour la signature d'un devis de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2018

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ approuve l'ajout de ces points à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

2018-03-01 : Vote du compte administratif 2017 budget principal

2018-03-02 : Vote du compte administratif 2017 budget assainissement Auzay

2018-03-03 : Vote du compte administratif 2017 budget assainissement Chaix

2018-03-04 : Vote du compte de gestion 2017 budget principal

2018-03-05 : Vote du compte de gestion 2017 budget assainissement Auzay

2018-03-06 : Vote du compte de gestion 2017 budget assainissement Chaix

2018-03-07 : Affectation des résultats

2018-03-08 : Vote des subventions

2018-03-09 : Délibération pour l'ajustement des durées d'amortissement – point retiré de l'ordre du jour

2018-03-10 : Délibération étude assainissement- point retiré de l'ordre du jour

2018-03-11 : Élections des représentants au SMVSA

2018-03-12 : Délibération pour la signature d'un nouveau bail pour le logement locatif de Chaix

2018-03-01 : Vote du compte administratif 2017 budget principal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel HERAUD délibérant sur le compte administratif du budget général –exercice 2017- dressé par Joël GIRAUD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Retrait du Maire qui ne prend pas part au vote

- Donne, à l'UNANIMITE acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016		168 374.09	112 490.44		112 490.44	168 374.09
Opérations de l'exercice 2017	652 963.02	834 487.09	388 218.21	269 221.21	1 041 181.23	1 103 708.30
TOTAUX	652 963.02	1 002 861.18	500 708.65	269 221.21	1 153 671.67	1 272 082.39
Résultat de clôture 2017		349 898.16	231 487.44			118 410.72
TOTAUX		349 898.16				
Reste à réaliser			6 855.54	79 573.42		
Totaux cumulés		349 898.16	238 342.98	79 573.42	238 342.98	429 471.58
RESULTATS DEFINITIFS						191 128.60

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2018-03-02 : Vote du compte administratif 2017 budget assainissement Auzay

Mme Martineau rejoint l'assemblée

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel HERAUD, délibérant sur le compte administratif du budget assainissement d'Auzay de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Joël GIRAUD, Maire,

Retrait du Maire qui ne prend pas part au vote

- Donne à l'UNANIMITE, acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016		78 132.25		3 435.88		81 568.13
Opérations de l'exercice 2017	16 848.77	28 018.61	26 425.38	15 161.22	43 274.15	43 179.83
TOTAUX	16 848.77	106 150.86	26 425.38	18 597.10	43 274.15	124 747.96
Résultat de clôture 2017		89 302.09	7 828.28			81 473.81
Reste à réaliser			7 050.00	3 000.00		
Totaux cumulés			14 878.28	3 000.00	14 878.28	92 302.09
RESULTATS DEFINITIFS						77 423.81

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2018-03-03 : Vote du compte administratif 2017 budget assainissement Chaix

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel HERAUD, délibérant sur le compte administratif du budget assainissement de Chaix de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Joël GIRAUD Maire,

Retrait du Maire qui ne prend pas part au vote

- Donne à L'UNANIMITÉ acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016		8 406.37	3 466.48		3 466.48	8 406.37
Opérations de l'exercice 2017	17 975.35	24 109.93	16 057.14	15 856.82	34 032.49	39 966.75

TOTAUX	17 975.35	32 516.30	19 523.62	15 856.82	37 498.97	48 373.12
Résultat de clôture 2017		14 540.95	3 666.80			10 874.15
Reste à réaliser						
Totaux cumulés		14 540.95	3 666.80		3 666.80	14 540.95
RÉSULTATS DÉFINITIFS						10 874.15

- **Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

2018-03-04 : Vote du compte de gestion 2017 budget principal

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2017 du budget général**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1/- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/- statuant sur l'exécution du **budget de l'exercice 2017**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à L'UNANIMITE** que le **compte de gestion du budget général** dressé, pour **l'exercice 2017** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2018-03-05 : Vote du compte de gestion 2017 budget assainissement Auzay

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2017 du budget assainissement**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations sont régulières,

1/- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaires,

2/- statuant sur l'exécution du **budget de l'exercice 2017**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à L'UNANIMITE** que le **compte de gestion du budget assainissement d'Auzay** dressé, pour **l'exercice 2017** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2018-03-06 : Vote du compte de gestion 2017 budget assainissement Chaix

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2017 du budget assainissement**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations sont régulières,

1/- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaires,

2/- statuant sur l'exécution du **budget de l'exercice 2017**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à L'UNANIMITE** que le **compte de gestion du budget assainissement de Chaix** dressé, pour **l'exercice 2017** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2018-03-07 : Affectation des résultats BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

1/ BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune de Auchay-sur-Vendée, de **l'exercice 2017** comme présenté ci-dessus, et considérant qu'aucune remarque n'a été formulée,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- **Un excédent de fonctionnement de 349 988.16€**
- **Un déficit d'investissement de 231 487.44€**

- **Reste à réaliser : Dépenses 6 855.54€ - Recettes 79 573.42€** soit 72 717.88 à déduire du déficit d'investissement

Décide à l'UNANIMITÉ d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice :	
• Excédent :	349 898.16
• Déficit :	-----
A) Excédent au 31/12/2017	
• Exécution du virement à la section d'investissement	158 769.56 = (231 487.44 - 72 717.88)
• Affectation complémentaire en réserves	191 128.60 = (349 898.16 - 158 769.56)
• Affectation à l'excédent reporté	
B) Déficit au 31/12/2017	

2/ BUDGET ASSAINISSEMENT AUZAY

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif du BUDGET ASSAINISSEMENT de la commune d'AUZAY, exercice 2017 comme présenté ci-dessus, et considérant qu'aucune remarque n'a été formulée,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent d'exploitation de **89 302.09€**
- Un déficit d'investissement de **7 828.28€**
- Reste à réaliser : **Dépenses 7 050.00€ - Recettes 3 000.00€** soit 4 050.00 à ajouter au déficit d'investissement

Décide à l'UNANIMITÉ d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire : prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice :	
• Excédent :	89 302.09
• Déficit :	-----
C) Excédent au 31/12/2017	
• Exécution du virement à la section d'investissement	11 878.28 = (4 050.00 + 7 828.28)
• Affectation complémentaire en réserves	-----
• Affectation à l'excédent reporté	77 423.81 = (89 302.09 - 11 878.28)
D) Déficit au 31/12/2017	-----

3/ BUDGET ASSAINISSEMENT CHAIX

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif du BUDGET ASSAINISSEMENT de la commune de CHAIX, exercice 2017 comme présenté ci-dessus, et considérant qu'aucune remarque n'a été formulée,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent d'exploitation de **14 540.95 €**
- Un déficit d'investissement de **3666.80€**
- Reste à réaliser : **NEANT**

Décide à l'UNANIMITÉ d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire : prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice :	

<ul style="list-style-type: none"> • Excédent : • Déficit : 	14 540.95 -----
E) Excédent au 31/12/2017 <ul style="list-style-type: none"> • Exécution du virement à la section d'investissement • Affectation complémentaire en réserves • Affectation à l'excédent reporté 	3 666.80 ----- 10 874.15 <small>=(14 540.95- 3 666.80)</small>
F) Déficit au 31/12/2017	-----

2018-03-08 : Vote des subventions

Monsieur CARDIN rejoint l'assemblée

Monsieur le Maire présente au conseil les propositions du bureau municipal concernant les différentes demandes de subvention reçues et demande au conseil de se prononcer.

Madame Mallard-Lucas, 3^{ème} Adjointe, concernée en tant que présidente du Club l'Age d'or, ne prend pas part aux délibérations, ni au vote.

Article	Organisme/Association	Montant proposé	Montant alloué
6574	ADMR	1659	1659
6574	AMAD	300	300
6574	AMICALE LAÏQUE	460	460
6574	NONZOBENIN	100	100
6574	BANQUE ALIMENTAIRE	53	53
6574	CHAMBRE DES MÉTIERS DE LA CHARENTE	40	40
6574	CHAMBRE DES MÉTIERS DES DEUX SÈVRES	40	40
6574	CHAMBRE DES MÉTIERS VENDEE	40	40
6574	FOOTBALL CLUB AUZAY CHAIX	1250	1250
6574	AGE D OR AUZAY	100	100
6574	CLUB LOISIR DÉTENTE CHAIX	100	100
6574	COOPÉRATIVE SCOLAIRE MAGELLAN CHAIX	253	253
6574	COOPÉRATIVE SCOLAIRE 1.2.3 SOLEIL AUZAY	410	410
6574	ASSOCIATION LES P'TITS DRÔLES	100	100
6574	MFR MOUILLERON ST GERMAIN	40	40
6574	SOCIÉTÉ DE CHASSE CHAIX	100	100
6574	GYM VOLONTAIRE CHAIX	100	100
6574	UNC CHAIX	0	0
6574	UGECAM	40	40
6574	EPICERIE SOLIDAIRE	302.31	302.31
TOTAL		5 487.31	5 487.31

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, le conseil municipal

- accepte les montants proposés.

Les sommes seront inscrites au budget principal de l'exercice 2018.

2018-03-09 : Délibération pour l'ajustement des durées d'amortissement – retiré de l'ordre du jour

2018-03-10 : Délibération étude assainissement – retiré de l'ordre du jour

2018-03-11 : Élections des représentants au SMVSA

Monsieur le Maire expose :

L'intégration récente des communes nouvelles dans les statuts du SMVSA, oblige la communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée à délibérer de nouveau pour modifier le nom des représentants des communes nouvelles au SMVSA. Il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune nouvelle au sein du SMVSA.

Il est procédé à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant représentant la commune d'AUCHAY-sur-VENDEE au SMVSA. L'élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue.

M le Maire invite les candidats à se déclarer

Se déclarent : Monsieur GATINEAU Dominique – Monsieur Joël GIRAUD

Titulaire :

Se présentent : Dominique GATINEAU

Nombre de bulletins : 18

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 18

Ont obtenu : 18 VOIX

M GATINEAU Dominique est désigné représentant titulaire au SMVSA

Suppléant :

Se présentent : Joel GIRAUD

Nombre de bulletins : 18

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 18

Ont obtenu : 18 VOIX

M GIRAUD Joel est désigné représentant suppléant au SMVSA

2018-03-12 : Délibération pour la signature d'un nouveau bail pour le logement locatif de Chaix

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ de Madame LOIZEAU Laure, le logement communal situé au 26 Route de Fontaines 85200 à CHAIX est vacant et peut donc être loué.

Une demande émanant de **Monsieur CONTRERAS Thomas et Mademoiselle BUREAU Adorice**, lui ayant été présentée, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner un avis sur l'opportunité de louer ce logement et le cas échéant de déterminer les conditions de location et fixer le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à L'UNANIMITÉ,

Décide de louer le logement communal à Monsieur CONTRERAS et Mademoiselle BUREAU, à compter du 28/04/2018, fixe le montant du loyer à 424.37€ + 30 € (avec le garage) par mois soit un total de 454.37€ et sollicite une caution correspondant à un mois de loyer. Tous les frais et émoluments du bail, y compris s'il y a lieu le coût de l'état des lieux et celui de la copie exécutoire, seront supportés par moitié par le bailleur et par moitié par le preneur.

Autorise le Maire à signer le bail et tous documents se rapportant à la présente décision.

2018-03-13 Transfert du contrat de délégation de service public de la Nantaise des Eaux à Suez Eau France – Signature d'un avenant

Monsieur le Maire expose :

La commune d'Auzay a conclu le 1^{er} juillet 2011 pour 9 ans, avec la Nantaise des Eaux Services un contrat de délégation de service public d'Assainissement Collectif.

Dans le cadre d'une opération de réorganisation interne, le transfert des activités métropolitaines de Nantaise des Eaux Services à Suez Eau France, est envisagé au 30 juin 2018.

Cette opération implique le transfert du contrat à Suez Eau France, qui se substituera à la Nantaise des Eaux Services et reprendra à l'identique l'ensemble de ses droits et obligations résultant de ce contrat.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le transfert et de l'autoriser à signer l'avenant au contrat formalisant cette modification.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de mentionner dans l'avenant le nom et la date de création de la commune nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à L'UNANIMITÉ,

- **Autorise le transfert du contrat à Suez Eaux France qui se substituera à la Nantaise des Eaux**
- **Autorise le Maire à signer l'avenant formalisant cette modification.**

2018-03-14 DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient d'avoir recours à un cabinet d'études pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie 2018.

Il présente le devis du cabinet Veronneau sollicité pour effectuer cette mission et demande au conseil de se prononcer

DEVIS : Maitrise d'œuvre travaux de voirie 2018

A/ TRAVAUX PREALABLES :

Visite des lieux mesurage et complément plan topographique (église de Chaix) : 900€ HT + TVA 20%

B/ MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE :

Pour tout montant de travaux inférieur à 55 000€ : honoraires HT : 4.2% du montant prévisionnel HT des travaux établis à l'issue de la phase avant projet + TVA 20%

Pour tout montant de travaux supérieur à 55 000€ : honoraires HT : 3.9% du montant prévisionnel HT des travaux établis à l'issue de la phase avant projet + TVA 20%

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à L'UNANIMITÉ

- **Décide de confier au cabinet Veronneau la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2018**
- **Accepte le devis tel que présenté ci-dessus**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette décision.**

QUESTIONS DIVERSES :

Nouveau franchissement de la Vendée

Le cahier des charges a été transmis à la maison de l'état, et au référent territorial du SV, dès son retour il sera transmis à plusieurs bureaux d'études pour consultation et remises d'offres.

Les propriétaires concernés par l'achat de terrains par la commune ont été invités à se rapprocher de la mairie afin que leur soient présentés, le projet du nouveau franchissement de la vendée et les modalités d'acquisition des terrains par la commune. Des rendez-vous restent à prendre.

Projet de lagune

La restitution de l'étude du projet d'extension de la lagune d'Auzay par le cabinet SICAA Etudes aura lieu le 29 mars à 9 h en Mairie en présence des représentants des services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la communauté de communes, de la DDTM.

Assainissement – réseaux

Un nettoyage de réseau avec passage de camera a été réalisé la semaine dernière - RAS

Ecole

Une liste de travaux à réaliser a été remise aux élus lors du dernier conseil d'école

Réparer le verrou de porte à la classe de Virginie Nivet

Poser un verrou à la porte du bureau d'Aurélien Nivet

Poser un anti pince-doigts de la porte du couloir de l'école d'Auzay

Trouver une solution au problème de porte (infiltration) de la classe de Marie Pinsard

Réparer le système de vidange des toilettes à Auzay

Trouver une solution au problème de bouche d'aération qui amène de l'air froid dans la classe de Marie Pinsard

Demande d'acquisition d'un ordinateur pour Aurélien Nivet

Prévoir de permuter le vidéo projecteur de Virginie Nivet avec un de ceux d'Auzay

Information sur les seuils d'ouverture et de fermeture de classe : il n'y a plus de seuil.
Affaire à suivre de près pour la rentrée prochaine.

Divers

Collecte de papier

L'amicale laïque organise une collecte de papier du jeudi 12 au Mercredi 18 avril prochain, une benne sera déposée à l'emplacement habituel

Logement et habitat

Dans le cadre d'une étude sur le Logement et l'habitat, la communauté de communes a envoyé un questionnaire à compléter et à retourner – le document sera examiné avant de se rendre à la réunion PLH prévue le 03 avril à 10h00 à Fontenay-le-Comte.

Biennale

Recrutement de bénévoles pour la Biennale qui aura lieu le 20 Mai - Un lien a été adressé aux membres du conseil pour s'inscrire

Festival

L'association ArMulEte présentera le 15 septembre prochain un festival musical à Chaix – 4 groupes interviendront sur le thème « Musique du Monde »

Tour de France

A l'occasion du passage du Tour de France à Fontenay-le-Comte, 216 enfants participeront à « La dictée du Tour » organisée par la ville de Fontenay-le-Comte le 30 mars prochain – Le CM2 de l'école Magellan de Chaix a été retenu.

Prochaine réunion de conseil : le 3 avril à 20h30

La séance est levée à 22H35